

Compte-rendu du comité syndical

du lundi 23 mars 2026

Participants :

LYON	Mme Julie NUBLAT-FAURE	Déléguée	présente
	M. François GENOUVRIER	Délégué	excusé
	Mme Béatrice GAILLIOUT	Suppléante	excusée
TASSIN LA DEMI-LUNE	Mme Christine GARRIGOU	Déléguée	présente
	M. Pierrick JANNIN	Délégué	excusé
	Mme Sabrina DE UFFREDI	Suppléante	excusée
FRANCHEVILLE	M. Marc VINCENT	Délégué	présent
	M. Daniel AUDIFFREN	Délégué	excusé
	M. Olivier ROCHE	Délégué	présent
CRAPONNE	M. Jean-Louis MAGOUTIER	Délégué	présent
	M. Sébastien GIRARDET	Délégué	excusé
	M. François PASTRE	Suppléant	présent
ST GENIS LES OLLIERES	M. Serge VIGNON	Délégué	présent
	Mme Dominique SINAY	Déléguée	présente
	Mme Marine EVRARD	Suppléante	excusée
AQUAVERT	Mme Aurélie MAHUSSIER	Directrice	présente
	M. Hugo BOISSIERE	Directeur adjoint	présent
	M. David BOSCUS	Responsable administratif	présent

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier
3. Bilan financier de l'opération de construction du nouveau centre aquatique
4. Projets d'investissement
5. Placement de trésorerie
6. Vote du compte financier unique 2025
7. Affectation du résultat 2025
8. Reste à réaliser 2025
9. Contributions communales 2026

10. Approbation du budget primitif 2026 et fongibilité des crédits
11. Partenariat comités d'entreprises et organismes locaux
12. Mise à jour des conditions générales de vente
13. Recrutement de saisonniers
14. Summer Pool Party 2026
15. Places offertes pour jeux concours et prestations de services
16. Divers

1. Nomination d'un secrétaire de séance

M. Serge VIGNON est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du comité syndical du 30 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Bilan financier de l'opération de construction du nouveau centre aquatique

Le montant définitif de l'opération est arrêté à **23,2 M€ TTC** : voir tableau détaillé des dépenses dans la présentation en annexe.

Comme indiqué lors du bilan financier annuel communiqué à chaque commune, la participation des communes est restée à hauteur de 4,5 M€ comme prévu initialement.

4. Projets d'investissement

Structure gonflable

Les propositions sont détaillées dans le fichier de présentation en annexe.

➤ **Décision** : le comité syndical approuve l'achat :

- du parcours AQUATRACK de Wibit pour 12 409 € HT
- du module PLAYGROUND d'Aquafun pour 4 140 € HT, sous réserve de validation par les équipes car ce module offre la possibilité de passer en dessous ce qui pourrait compliquer la surveillance.

Hors réunion du comité : les MNS préfèrent le module KIDS RUN de chez wibit au PLAYGROUND de chez Aquafun qu'ils trouvent trop dangereux et pas assez accessible aux plus petits avec les prises d'escalade.

C'est finalement le modèle KIDS RUN de Wibit qui est retenu.

Aménagement des espaces extérieurs

Un raisonnement global est privilégié pour un objectif de réalisation à l'été 2027.

Le chiffrage par poste permettra un éventuel phasage des réalisations pour prioriser une zone selon le budget.

➡ **Décision** : le comité syndical confie l'étude de faisabilité à BIG BANG pour 3 780 € TTC.

5. Placement de trésorerie

Un placement de trésorerie de 1,8 M€ sera possible mais uniquement après versement du FCTVA par la préfecture afin de disposer des fonds. Ce versement intervient habituellement en janvier mais suite à un surcroît d'activité lié aux élections et à un problème dans la procédure de paiement, le FCTVA ne sera versé qu'à partir de mi-avril.

Le projet de placement sera donc re-présenté à un prochain comité.

6. Compte financier unique

Fonctionnement

DEPENSES	budgétisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution
011 Charges à caractère général	1 089 200,00 €	986 971,45 €	90,61%
012 Charges de personnel	1 203 000,00 €	1 200 267,52 €	99,77%
023 Virement à la section d'investissement	102 800,00 €	0,00 €	0,00%
042 Opérations d'ordre entre section	100 000,00 €	527 327,67 €	527,33%
65 Autres charges gestion courante	49 000,00 €	40 679,70 €	83,02%
66 Charges financières	120 000,00 €	100 920,33 €	84,10%
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL	2 674 000,00 €	2 856 166,67 €	106,81%

RECETTES		budgétisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	150 000,00 €	150 000,00 €	100,00%
013	Atténuations de charges	14 000,00 €	11 670,00 €	83,36%
70	Produits des services	954 000,00 €	1 177 585,62 €	123,44%
73	Impôts et taxes	1 550 000,00 €	1 543 875,00 €	99,60%
74	Dotations, subventions et participations	4 500,00 €	9 684,00 €	215,20%
75	Autres produits gestion courante	1 000,00 €	46 449,69 €	4644,97%
77	Produits exceptionnels	500,00 €	462 644,28 €	92528,86%
TOTAL		2 674 000,00 €	3 401 908,59 €	127,22%

Résultat de fonctionnement 2025 :	545 741,92 €
Dont Résultat exercice 2025 :	395 741,92 €
Dont Excédent de fonctionnement 2024 :	150 000,00 €

Investissement

DEPENSES		budgétisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution
041	Opérations patrimoniales	2 300,00 €	2 292,75 €	99,68%
16	Remboursement d'emprunts	204 000,00 €	203 427,30 €	99,72%
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	648,00 €	12,96%
21	Immobilisations corporelles	135 000,00 €	58 148,82 €	43,07%
23	Immobilisations en cours	2 113 269,29 €	1 581 703,61 €	74,85%
TOTAL		2 459 569,29 €	1 846 220,48 €	75,06%

RECETTES		budgétisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	183 598,13 €	183 598,13 €	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	102 800,00 €	0,00 €	0,00%
024	Produits de cessions d'immobilisations	460 000,00 €	0,00 €	0,00%
040	Opérations d'ordre entre section	100 000,00 €	527 327,67 €	527,33%
041	Opérations patrimoniales	2 300,00 €	2 292,75 €	99,68%
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 465 870,16 €	1 465 870,16 €	100,00%
13	Subventions d'investissement	145 001,00 €	135 001,00 €	93,10%
TOTAL		2 459 569,29 €	2 314 092,46 €	94,09%

Résultat d'investissement 2025 :	467 871,98 €
Dont Résultat exercice 2025 :	37 305,53 €
Dont report excédent d'investissement 2024 :	183 598,13 €
Dont report excédent fonctionnement 2024 :	246 968,32 €

➤ **Délibération** Le Comité syndical atteste de la conformité du compte financier unique 2025 hors présence de l'ordonnateur (Mme la Présidente n'a pas pris part au vote)
Approuvée à l'unanimité hors Mme la Présidente

7. Affectation du résultat

Fonctionnement					
année N	recettes	dépenses	résultat	report N-1	total (capacité de financement)
2021	1 950 255,21 €	1 752 975,02 €	197 280,19 €	477 544,24 €	674 824,43 €
2022	2 238 245,04 €	1 776 207,40 €	462 038,39 €	400 000,00 €	862 038,39 €
2023	9 247 906,484€	8 683 452,11 €	464 454,73 €	100 000,00 €	564 454,73 €
2024	2 086 556,20 €	1 819 337,36 €	267 218,84 €	150 000,00 €	417 218,84 €
2025	3 251 908,59 €	2 856 166,67 €	395 741,92 €	150 000,00 €	545 741,92 €

Il est proposé d'affecter :

- 545 741,92 € en section de fonctionnement

Investissement						
année N	recettes	dépenses	résultat N	report N-1 investissement	report N-1 fonctionnement	solde d'exécution
2021	678 496,27 €	644 007,77 €	34 488,50 €	976 656,39 €	0,00 €	1 011 144,89 €
2022	7 390 277,15 €	2 225 072,82 €	5 165 204,33 €	1 011 144,89 €	274 824,43 €	6 451 173,65 €
2023	10 880 865,11 €	9 922 176,93 €	958 688,18 €	6 491 055,41 €	760 611,29 €	8 210 354,88 €
2024	2 723 153,87 €	11 178 124,72 €	-8 454 970,85 €	8 210 354,88 €	428 214,10 €	183 598,13 €
2025	1 883 526,01 €	1 846 220,48 €	37 305,53 €	183 598,13 €	246 968,32 €	467 871,98 €

➤ **Délibération** approuvant l'affectation du résultat 2025

Approuvée à l'unanimité.

8. Reste à réaliser

Les « restes à réaliser » représentent l'ensemble des achats et travaux commandés sans que le paiement des factures n'ait pu être fait sur l'année 2025. Il convient de reporter ces « restes à réaliser » sur le budget 2026 pour un montant de 12 131,37 €.

Tiers	Opération	Montant TTC	Imputation
Hugo BARBIER	Prises de vue drone	200,00 €	2313
SYMBIEAU TECH	AMO technique	4 928,81 €	2313
Groupeement EIFFAGE	Projet	7 002,56 €	2313
TOTAL		12 131,37 €	

➤ **Délibération** approbation des « Restes à réaliser » 2025 sur le budget 2026 pour 12 131,37 €.

Approuvée à l'unanimité.

9. Contributions communales

L'engagement d'augmentation régulière de 4 % liée au financement du projet est terminé.

Lors de la réunion d'octobre 2025, le comité a fixé provisoirement l'augmentation à 2 %, soit + 30 000 €. Le comité confirme :

	TOTAL	LYON	TASSIN	FRANCHEVILLE	CRAPONNE	ST GENIS
		47,20 %	23,00 %	14,31 %	10,37 %	4,82 %
BP 2025	1 550 000 €	731 600 €	356 500 €	221 805 €	165 385 €	74 710 €
+ 2 %	1 580 000 €	745 760 €	363 400 €	226 100 €	168 585 €	76 155 €

➤ **Délibération** approuvant le montant des contributions communales 2026.

Approuvée à l'unanimité.

10. Budget primitif 2026

Fonctionnement

DEPENSES	budgétisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution	budgétisé 2026
011 Charges à caractère général	1 089 200,00 €	986 971,45 €	90,61%	1 027 500,00 €
012 Charges de personnel	1 203 000,00 €	1 200 267,52 €	99,77%	1 327 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	102 800,00 €	0,00 €	0,00%	604 191,92 €
042 Opérations d'ordre entre section	100 000,00 €	527 327,67 €	527,33%	80 000,00 €
65 Autres charges gestion courante	49 000,00 €	40 679,70 €	83,02%	45 050,00 €
66 Charges financières	120 000,00 €	100 920,33 €	84,10%	98 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00%	5 000,00 €
TOTAL	2 674 000,00 €	2 856 166,67 €	106,81%	3 186 741,92 €

RECETTES	budgétisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution	budgétisé 2026
002 Excédent antérieur reporté fonction'	150 000,00 €	150 000,00 €	100,00%	545 741,92 €
013 Atténuations de charges	14 000,00 €	11 670,00 €	83,36%	12 000,00 €
70 Produits des services	954 000,00 €	1 177 585,62 €	123,44%	1 030 000,00 €
73 Impôts et taxes	1 550 000,00 €	1 543 875,00 €	99,60%	1 580 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations	4 500,00 €	9 684,00 €	215,20%	8 000,00 €
75 Autres produits gestion courante	1 000,00 €	46 449,69 €	4644,97%	10 500,00 €
77 Produits exceptionnels	500,00 €	462 644,28 €	92528,86%	500,00 €
TOTAL	2 674 000,00 €	3 401 908,59 €	127,22%	3 186 741,92 €

Investissement

DEPENSES	budgétisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution	budgétisé 2026
041 Opérations patrimoniales	2 300,00 €	2 292,75 €	99,68%	500,00 €
16 Remboursement d'emprunts	204 000,00 €	203 427,30 €	99,72%	210 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	648,00 €	12,96%	10 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	135 000,00 €	58 148,82 €	43,07%	2 717 063,90 €
23 Immobilisations en cours	2 113 269,29 €	1 581 703,61 €	74,85%	115 000,00 €
TOTAL	2 459 569,29 €	1 846 220,48 €	75,06%	3 052 563,90 €

RECETTES	budgétisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution	budgétisé 2026
001 Solde d'exécution d'investis' reporté	183 598,13 €	183 598,13 €	100,00%	467 871,98 €
021 Virement de la section de fonction'	102 800,00 €	0,00 €	0,00%	604 191,92 €
024 Produits de cessions d'immobilisations	460 000,00 €	0,00 €	0,00%	110 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	100 000,00 €	527 327,67 €	527,33%	80 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	2 300,00 €	2 292,75 €	99,68%	500,00 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	1 465 870,16 €	1 465 870,16 €	100,00%	1 750 000,00 €
13 Subventions d'investissement	145 001,00 €	135 001,00 €	93,10%	40 000,00 €
TOTAL	2 459 569,29 €	2 314 092,46 €	94,09%	3 052 563,90 €

➤ **Délibération** approuvant le budget primitif 2026

Approuvée à l'unanimité.

Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire en M57 donne la faculté au Comité Syndical de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (012), dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, la Présidente informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Bien que le SIVU ait pour habitude de proposer des décisions modificatives en cours d'année, cette faculté permettrait de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant.

➤ **Délibération** approuvant la fongibilité des crédits pour l'année 2026

Approuvée à l'unanimité.

11. Partenariat comités d'entreprises

Dans une démarche de développement commercial, il a été proposé au comité syndical de créer des formules exclusives dédiées aux comités d'entreprises.

Après sollicitation de plusieurs entreprises, les services du SIVU ont pu échanger avec le CE de Boiron qui dispose déjà d'offres « piscine » notamment auprès d'Aquagaron.

Afin d'être attractif, compétitif par rapport aux autres établissements et cohérent par rapport à nos tarifs grand public en vigueur, il est proposé deux formules :

⇒ Pour susciter l'envie de découvrir Aquavert et de venir avec des collègues ou amis :

Carte de 30 entrées piscine non nominative,
valable 15 mois hors été ou 12 mois y compris en saison estivale,
105 € soit **3,50 € l'entrée**

⇒ Pour créer une routine piscine pour fidéliser l'usager :

Abonnement nominatif de 3 mois hors saison estivale,
12 entrées piscine à raison de 1 par semaine
36 € soit **3,00 € l'entrée**

Pour mémoire, le tarif grand public le moins cher est de 4 € l'entrée pour des cartes de 20 entrées hors été.

➤ Avis et retour des élus :

- Pourquoi privilégier des employés d'entreprises qui ne sont pas forcément du SIVU alors qu'il n'y a pas de tarif privilégié SIVU ?
- Sur les cartes non nominatives, risque que les employés achètent moins chers mais pour en faire bénéficier d'autres personnes.
- Et si au lieu de faire venir de nouveaux usagers, cela permettait juste à nos habitués de payer encore moins cher leurs entrées ?
- Si c'est pour faire découvrir l'établissement, il faudrait plutôt proposer une offre ponctuelle, éphémère et percutante.
- Le CSE de carrefour Francheville serait à solliciter.

➤ **Décision** : ce système de partenariat CE est à retravailler avec d'autres comités d'entreprises pour avoir une vision plus globale et sous la forme d'abonnement nominatif au tarif minimum de 3,50 € l'entrée.

12. Mise à jour des conditions générales de vente

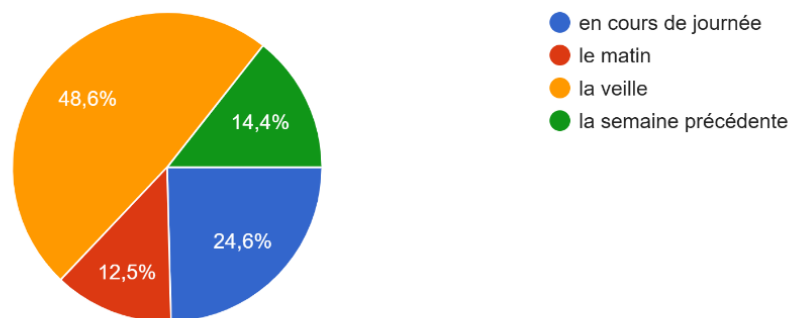
Les conditions générales de vente sont à mettre à jour pour intégrer :

- les nouveaux tarifs délibérés le 30 janvier, applicables au 1^{er} juin
- la durée de validité des cartes été prolongée jusqu'au 31 décembre
- les dates de la saison 2026-2027

Il est également proposé de modifier le délai d'annulation des réservations Aquasport. Aujourd'hui, ce délai est de 4 h avant le début du cours. Mais il est constaté que les cours affichent complets, des usagers annulent entre 4 h et 6h avant, les personnes en liste d'attente ne prennent pas la place disponible en cours de journée. En effet suite à un sondage, il s'avère que seulement 25 % des usagers sont prêts à réserver un cours au dernier moment. Pour plus de 60% des usagers, ils réservent la veille ou le matin.

Si vous deviez réserver un cours au dernier moment, quand seriez-vous prêt à le faire ?

313 réponses



Un délai de 24 h permettrait aux places libérées de retrouver preneur, ce qui est le but de l'autorisation d'annulation.

Pour info : les délais d'annulation varient de 30 minutes à 48 heures selon les centres aquatiques (par exemple 3 h pour l'Archipel à L'Arbresle et 48 h pour le Kubdo à Ste-Foy-Les-Lyon)

Les élus valident ce changement de délai d'annulation pour 24 h qui devrait permettre de fluidifier la réservation des séances, optimiser l'occupation des cours et permettre au plus grand nombre de s'inscrire sereinement.

➡ **Délibération** approuvant les nouvelles conditions générales de vente applicables au 1^{er} juin 2026

Approuvée à l'unanimité.

13. Recrutement des saisonniers

Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et de garantir une ouverture de l'équipement tout l'été, le recrutement de saisonniers est nécessaire :

- Surveillance baignade : 5 temps complets sur les grades d'OTAPS et/ou d'ETAPS
- Entretien hygiène : 5 temps complets sur le grade d'adjoint technique
- Accueil caisse : 2 temps complets sur le grade d'adjoint administratif

➡ **Délibération** autorisant le recrutement de 12 ETP en agents saisonniers pour l'été 2026
Approuvée à l'unanimité.

14. Summer Pool Party 2026

Il est proposé de renouveler l'événement Summer Pool Party :

- Vendredi 19 juin 2026, de 20 h à minuit
- Réservé aux adultes
- Activités gratuites : DJ Set, photobooth, structure gonflable, aquadance géant, remise de prix, blind-test, etc.
- Stand restauration de type barbecue-grill et tireuse à bière sans alcool
- Communication sur nos supports internes (newsletter, réseaux sociaux, site web, affiches sur site) et via les communes (affichages grand format, bulletins municipaux, réseaux sociaux)
- 700 places disponibles dont maximum 200 places gratuites offertes pour promouvoir la soirée : tombolas, jeux concours, anniversaire des usagers, créateurs de contenus, journalistes, lauréats des prix, etc.
- Tarif plein à 15 €, tarif réduit à 10 € (prévente, code promo)

➡ **Délibération** approuvant les tarifs de 10 € et 15 € pour la Summer Pool Party 2026 et la distribution de maximum 200 places gratuites
Approuvée à l'unanimité.

15. Places offertes pour jeux concours et prestations de services

Afin de développer son audience, de mettre en visibilité une activité ou d'animer un événement, Aquavert peut organiser des jeux concours dont les gains peuvent être des cartes de 10 entrées piscine ou 10 séances aquasport

Toujours dans un but de développer la marque AQUAVERT, il est proposé de dédommager des prestataires de services (créateurs de contenus, photographes, etc.) par des compensations de type : carte de 10 entrées ou abonnement annuel.

Afin de cadrer la distribution de ces lots, il est proposé de déterminer un volume maximum annuel :

- 30 cartes de 10 entrées piscine
- 5 cartes de 10 séances aquasport
- 3 abonnements annuels

➤ **Délibération** autorisant la distribution, pour l'année 2026, de maximum 30 cartes de 10 entrées piscine offertes, 5 cartes de 10 séances aquasport offertes et 3 abonnements annuels offerts dans le cadre de lots à des jeux concours ou de dédommagement pour des prestations de communication ponctuelle.

Approuvée à l'unanimité.

16. Divers

Hugo BOISSIERE, directeur adjoint annonce son départ pour mutation au 1^{er} mai. Comme annoncé lors de la réunion, il invite les membres du comité à son pot de départ le jeudi 30 avril à partir de 19h à Aquavert.

Clap de fin pour ce comité syndical qui a vécu sa dernière séance. Merci à tous pour votre engagement durant ce mandat.

Fait à Francheville, le 30 mars 2026

Secrétaire de séance, M. Serge VIGNON	Présidente du SIVU, Mme Christine GARRIGOU
	